

MINISTÈRE DES TRANSPORTS



*Rapport annuel
1992-1993
en bref*

CANQ
TR
100
1992-93
Rés.
Ex. 1

Québec 



LES ORIGINES DU MINISTÈRE

C'est en 1972 que fut adoptée la **Loi sur le ministère des Transports**, laquelle fusionnait les anciens ministères de la Voirie et des Transports, et accordait à un seul ministre l'ensemble de la juridiction en matière de transport.

SA MISSION

La mission du Ministère est d'assurer, sur l'ensemble du territoire québécois, la circulation des personnes et des marchandises par le développement, l'aménagement et l'exploitation d'infrastructures et de systèmes de transport.

Cette mission reflète l'engagement du ministère des Transports envers la population du Québec, à l'effet qu'elle soit desservie par les modes de transport appropriés. Selon les besoins, il s'agit des modes terrestres, maritime ou aérien, ces deux derniers servant, entre autres choses, au désenclavement des régions éloignées. Il s'agit également, dans une perspective intermodale, d'une combinaison de ces modes.

SES ORIENTATIONS EN 1992-1993

Au cours de l'exercice 1992-1993, le Ministère s'est donné une vision ministérielle pour répondre à sa mission et aux besoins de la population. Cette vision comporte cinq choix stratégiques répartis en deux volets.

1. Sur le plan du transport :
 - le maintien et la remise en état du patrimoine routier et des équipements de transport;
 - le développement et l'intégration des modes et des systèmes de transport;
 - le soutien au développement socio-économique du Québec.

2. Sur le plan de la gestion :

- la gestion harmonieuse de la décentralisation du réseau de voirie locale vers les municipalités;
- l'amélioration des procédés en accord avec la vision ministérielle.

LA RÉFORME ADMINISTRATIVE

- Conformément à cette vision, le Ministère a élaboré une réforme administrative prévoyant une responsabilisation des unités régionales ainsi que l'implantation de deux directions générales de soutien et de quatre directions générales territoriales dès le 1^{er} avril 1993.
- Dans cette perspective, le Conseil du trésor a autorisé des mesures visant à favoriser une redistribution du personnel et la mise en place d'un programme temporaire d'indemnisation des départs volontaires. Quelque 375 employés se sont prévalus de ce programme.

LA DÉCENTRALISATION DU RÉSEAU ROUTIER

- Le Ministère a procédé aux derniers ajustements nécessaires à la décentralisation de la voirie locale vers les municipalités.
- Un programme de soutien au personnel saisonnier touché par cette mesure prévoit le versement d'une subvention, applicable sur trois ans, à tout employeur embauchant un tel employé du Ministère.
- Une tournée de consultation a permis de connaître l'opinion des élus municipaux relativement au transfert du réseau de voirie locale aux municipalités.
- Grâce à un programme de soutien technique aux municipalités celles-ci recevront une compensation financière équitable ainsi qu'une aide à l'amélioration du réseau local et à la réfection des ponts et d'autres ouvrages d'art.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
CENTRE DE DOCUMENTATION
700, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE EST,
21^e ÉTAGE
QUÉBEC (QUÉBEC) - CANADA
G1R 5H1

321335

LES RESSOURCES DU MINISTÈRE

En 1992-1993 le budget du Ministère s'établissait à 2 097 668 400 \$, ce qui représente 5 % de l'ensemble des crédits gouvernementaux et une diminution de 3 % par rapport au budget de 1991-1992.

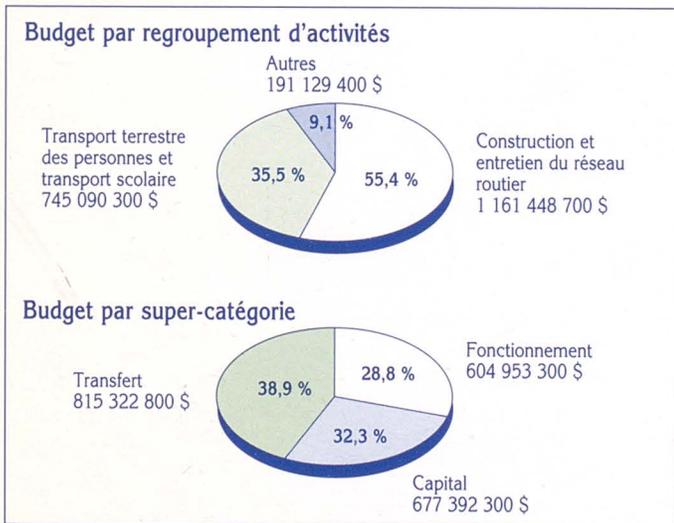


Tableau 1

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC AFFECTATION DU BUDGET DE 1992-1993 PAR PROGRAMME

Programmes	\$
1. Systèmes de transport terrestre	358 825 400
2. Construction du réseau routier et entretien des infrastructures de transport	1 161 448 700
3. Gestion interne et soutien	103 960 100
4. Commission des transports du Québec*	11 181 700
5. Transport maritime et aérien	55 624 900
6. Transport scolaire	406 627 600
Total	2 097 668 400

* Cet organisme relève directement du ministre des Transports et produit son propre rapport annuel.

- Au 31 mars 1993, l'effectif du Ministère se composait de 6889 postes réguliers.
- Les traitements de même que les autres rémunérations afférentes ont totalisé 336,3 M\$.

Tableau 2

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF AUTORISÉE, PAR RÉGION ADMINISTRATIVE DU MINISTÈRE, AU 31 MARS 1993

Régions	Effectif régulier autorisé
1-1 Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	198
1-2 Bas-Saint-Laurent	333
02 Saguenay — Lac-Saint-Jean	296
3-1 Québec	2 394
3-2 Chaudière-Appalaches	423
04 Mauricie — Bois-Francs	306
05 Estrie	333
6-1 Drummond-Yamaska	283
6-2 Montérégie	393
6-3 Montréal	743
6-4 Laurentides	322
6-5 Lanaudière	171
07 Outaouais	223
08 Abitibi-Témiscamingue	337
09 Côte-Nord	134
Total	6 889

LA PLANIFICATION, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

- Le Ministère a poursuivi l'élaboration de plans de transport, notamment pour les agglomérations de Montréal et de Québec, ainsi que pour l'Outaouais et la Basse-Côte-Nord.
- Une banque de sources de données statistiques a été créée.
- En matière d'aménagement du territoire, le Ministère a contribué à de nouvelles orientations qui serviront aussi de guide aux municipalités régionales de comté (MRC).

Doc. 912
S.A. 9
TR
100
1992-93
Res.
Ex. 1

- La valeur totale des six programmes d'aide à la recherche gérés par le Ministère en 1992-1993 s'élevait à 4,2 M\$.
- L'élaboration d'un premier plan directeur triennal des projets et des activités de recherche a révélé des besoins de l'ordre de 14 M\$ en matière de recherche à contrat et a permis de recenser 252 projets.
- Une aide financière de 2 M\$ a été consacrée à la réalisation de 27 projets de recherche en sécurité routière.

LES POLITIQUES ROUTIÈRES

- Le Ministère a poursuivi son action pour adopter un plan de gestion du réseau routier auquel se greffe un cadre financier pour la période 1993-1998.
- Une démarche de sensibilisation a été amorcée auprès des MRC au sujet de la gestion des corridors routiers et de l'urbanisation.
- Une nouvelle politique de signalisation des services d'essence et de restauration le long des autoroutes a été mise au point en collaboration avec le ministère du Tourisme.
- La mise en application de la politique de signalisation touristique a conduit à la signature de 73 contrats.
- Une politique de gestion des parcs routiers facilitera la gestion et l'utilisation des haltes routières, des aires de services et des belvédères du réseau.
- Une politique sur l'environnement a été adoptée après consultation avec d'autres ministères.
- La carte routière du Québec a été tirée à 200 000 exemplaires.

LA PROGRAMMATION ROUTIÈRE

- Le Ministère a consacré 171 M\$ au plan quinquennal 1990-1995 pour l'équipement de sécurité, la correction de sites dangereux, la réfection de surfaces et le renforcement de ponts.
- Il a multiplié les efforts en matière de sécurité routière, dont la planification des parcours d'autobus scolaires.

- L'entente Québec-Ottawa sur le développement des transports a été prolongée jusqu'au 31 octobre 1993. À la fin de l'entente, près de 195 M\$ auront été consacrés à la recherche, à l'amélioration et au développement des infrastructures de transport.
- Le Ministère a signé 139 protocoles d'entente avec les municipalités pour des engagements de 70 M\$ répartis sur cinq ans.

L'AMÉLIORATION ET LA RÉFECTION DU RÉSEAU

- Plus de 6000 dossiers techniques ont été mis en oeuvre pour l'amélioration et la réfection du réseau routier.
- Près de 500 dossiers d'études techniques dans les domaines de la réfection des chaussées, de la géotechnique et de la géologie ont été réalisés.
- Le Ministère a coordonné la préparation de 700 projets interrégionaux de voirie.
- Le plan d'action 1988-1998 pour améliorer le réseau autoroutier de la région de Montréal a entraîné des déboursés de 78 M\$ cette année.
- Un programme quinquennal d'assurance de la qualité des enrobés a été amorcé.
- Les mesures de contrôle des travaux routiers en matière de terrassement et de gravelage, de béton de ciment et d'enrobés ont augmenté de 23 %.
- Le premier pont canadien en béton précontraint à hautes performances a été construit sur la rivière Portneuf; il a valu au Ministère un prix au mérite de l'American Concrete Institute et de l'Association canadienne de ciment Portland, ainsi que le trophée ARCUS, catégorie innovation, de l'Association Béton Québec.
- Le Ministère a complété la préparation de plans et devis pour l'exécution de travaux sur des structures estimés à 55,4 M\$.

LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU RÉSEAU ROUTIER

- Des dépenses de 496 M\$ ont été effectuées sur le chapitre de la construction du réseau routier, soit 272 M\$ pour l'amélioration du réseau et 224 M\$ pour sa réfection.
- Ce sont les régions de Montréal et de la Montérégie qui ont profité des plus importants investissements à ce chapitre, soit 64 M\$ et 63 M\$ respectivement.

Tableau 3

CONSTRUCTION DU RÉSEAU ROUTIER

Régions	Total \$
1-1 Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	15 154 700
1-2 Bas-Saint-Laurent	27 006 000
02 Saguenay — Lac-Saint-Jean	21 280 400
3-1 Québec	34 977 600
3-2 Chaudière-Appalaches	36 676 000
04 Mauricie — Bois-Francs	29 220 900
05 Estrie	31 803 400
6-1 Drummond-Yamaska	25 955 500
6-2 Montérégie	63 358 900
6-3 Montréal	64 219 400
6-4 Laurentides	25 259 200
6-5 Lanaudière	18 724 800
07 Outaouais	32 457 200
08 Abitibi-Témiscamingue	20 223 300
09 Côte-Nord	21 486 800
Directions centrales	28 166 600
Total	495 970 700

L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES

- Le réseau routier entretenu par le Ministère se composait de 60 876 km d'autoroutes, de routes principales et régionales ainsi que d'une partie du réseau routier municipal.
- Une couche d'usure a été appliquée sur 1492 km de routes pour un montant de 77,8 M\$, soit sur 151 km de plus qu'en 1991-1992.

- Les expériences avec des enrobés bitumineux contenant de l'amiante ont été complétées. Cette méthode sera intégrée à la gamme des procédés d'entretien des chaussées souples.
- Des travaux totalisant 54 M\$ ont été effectués sur 1061 des 8500 structures du réseau entretenu par le Ministère.
- Des subventions de 4,6 M\$ ont permis l'entretien de 145 structures de compétence municipale.
- Le marquage de 30 000 km de routes a nécessité près de 4,4 millions de litres de peinture et 2,6 millions de kg de micro-billes de verre assurant la réflectivité des lignes la nuit.
- La valeur du matériel destiné à l'entretien du réseau routier était de 59,1 M\$. L'ensemble, comprenant 9233 unités, a coûté 125,7 M\$ à l'achat.

L'ENTRETIEN D'HIVER

- L'entretien du réseau routier en hiver a été partagé comme suit : 6763 km entretenus par le Ministère; 21 338 km confiés par contrat à l'entreprise privée ou aux municipalités; 39 270 km entretenus par des municipalités ou des MRC partiellement subventionnées à cette fin.
- Plus de 52,6 M\$ ont été affectés à l'administration de 619 contrats et 38,8 M\$ ont été versés en subventions à 1330 municipalités ou MRC pour l'entretien d'hiver.
- Le Ministère a utilisé 2600 tonnes de chlorure de calcium, 590 000 tonnes de chlorure de sodium et 632 000 tonnes d'abrasifs, au coût de 38 M\$, pour l'entretien des routes en hiver.

LE TRANSPORT DES PERSONNES

- Près de 400 M\$ ont été consacrés aux subventions au transport en commun urbain.
- Les 19 organismes municipaux et intermunicipaux de transport (OMIT) de la région de Montréal ont reçu des subventions totalisant 11 M\$.

- Une somme de 28 M\$ a été versée au Conseil métropolitain de transport en commun (CMTC).
- Le Ministère a participé aux négociations visant à assurer la poursuite des opérations de l'usine de fabrication d'autobus urbains de Saint-Eustache.
- Dans le cadre de ces négociations, il a autorisé des commandes de 330 autobus réparties sur trois ans. Cet achat est admissible à une subvention de 60 %.
- Des modifications significatives ont été apportées au projet de voies réservées sur l'estacade, dans l'axe du pont Champlain, à la suite du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).
- Une centaine de voitures de métro ont été rénovées et livrées à la STCUM dans le cadre du contrat de rénovation de 336 voitures de première génération.
- Des études ont été menées sur l'impact du prolongement du métro et sur le développement de quatre nouvelles lignes de trains de banlieue.
- Le Ministère a consacré 16,6 M\$ aux lignes de trains de banlieue de Montréal — Rigaud et Montréal — Deux-Montagnes.
- L'acquisition de nouveaux terrains pour le système de transport des trains de banlieue a entraîné un déboursé de 3,2 M\$.
- Le Ministère a entrepris une analyse de la situation du transport interurbain de voyageurs par autocar au Québec.
- Des subventions de 27,6 M\$ ont contribué au transport de 2,7 millions de personnes handicapées au cours de l'année.
- Près de 1000 chauffeurs de taxi ont suivi un cours institué par le Ministère sur le transport de personnes handicapées.
- Une somme de 410 M\$ a été consacrée au programme d'aide au transport des écoliers, soit une hausse de 4,5 % par rapport à l'année précédente.

- À la suite de l'enquête du Bureau du coroner sur la sécurité dans le transport des écoliers, le Ministère s'est engagé dans la préparation d'un cours de formation pour les chauffeurs d'autobus scolaires. Il a étudié aussi divers dispositifs de sécurité pour les véhicules de transport d'écoliers.
- Un projet de loi sur les véhicules hors-route a été élaboré afin de mettre en oeuvre des mesures de prévention, de contrôle et de sécurité.

LE TRANSPORT DES MARCHANDISES

- Des projets de révision du **Règlement sur le transport des matières dangereuses**, du **Règlement sur les normes d'arrimage** et du **Règlement sur le permis spécial de circulation** ont été élaborés.
- Un projet visant à établir un réseau routier de camionnage a été élaboré afin de diriger les véhicules lourds sur des voies mieux appropriées et de faciliter le contrôle routier.
- Un rapport d'évaluation sur les conséquences de la déréglementation dans le secteur du camionnage a été déposé à l'Assemblée nationale.

LE TRANSPORT MARITIME

- Sur le plan maritime, les intérêts du Québec ont été défendus avec énergie dans des dossiers comme le projet fédéral de recouvrement des coûts, la politique fédérale de transport des céréales de l'Ouest, la révision de la loi fédérale sur les transports nationaux, etc.
- Le Ministère s'est intéressé de près au transport des produits pétroliers ou dangereux ainsi que des vrac liquides sur le Saint-Laurent.
- Durant l'année, 25,3 M\$ ont été versés à la Société des traversiers du Québec pour l'administration de six traverses.
- Des subventions de 8,1 M\$ ont assuré le maintien de services de cabotage sur la Côte-Nord et aux îles de la Madeleine.



LE TRANSPORT AÉRIEN

- Le Ministère a suivi de près les projets de cession des aéroports fédéraux à des intérêts privés, notamment ceux de Mirabel, de Dorval et de Québec.
- Plus de 4,6 M\$ ont été consacrés au maintien d'un service aérien régulier dans onze villages de la Côte-Nord situés entre Sept-Îles et Blanc-Sablon.
- Des traverses aériennes ont été maintenues à l'île d'Entrée, l'île Verte et l'île aux Grues en période hivernale.
- Grâce à l'aide financière du Ministère, les résidents de l'île d'Anticosti, des villages de la Basse-Côte-Nord et des îles de la Madeleine ont continué de bénéficier de tarifs aériens réduits.
- Des travaux de 5,3 M\$, dont 40 % assumés par le Québec et 60 % par le gouvernement fédéral, ont été exécutés dans des aéroports nordiques, notamment à Povungnituk et Umiujaq.

TRANSPORT FERROVIAIRE

- Les projets d'abandon par le CN de tronçons de voies ferrées, notamment à Granby et Chapais, ont été contestés par le Ministère auprès de l'Office national des transports.
- Un document intitulé : **Pour un réseau ferroviaire de base au Québec** a été publié afin de préciser les besoins et les enjeux dans ce domaine.
- Une entente a été conclue avec le gouvernement de l'Ontario et Transports Canada pour une étude de faisabilité d'un train rapide dans le corridor Québec-Windsor.

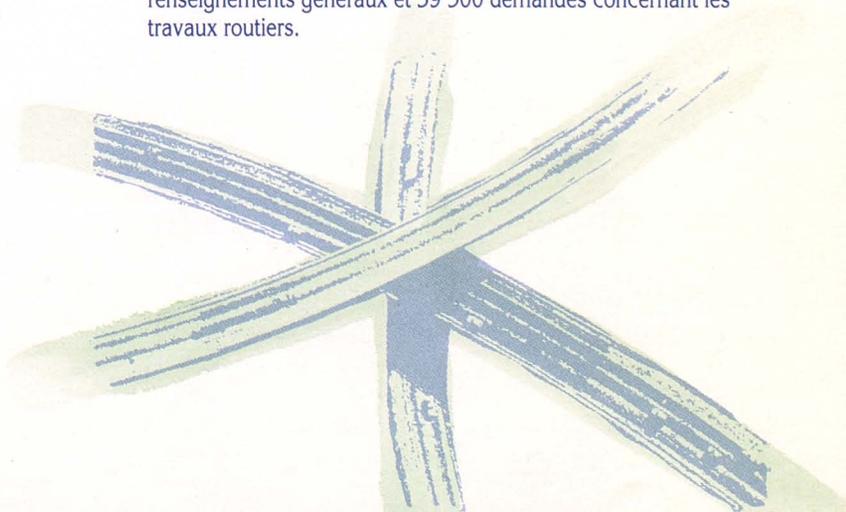
LES SERVICES À LA GESTION

- En 1992, le nombre d'accidents indemnisables, occasionnant la perte de plus d'une journée de travail, a diminué de 17 % au Ministère.
- Le programme de reconnaissance de l'excellence a permis de souligner la contribution exceptionnelle de 109 employés dans 34 circonstances.

- On a compté 43 concurrents au championnat de chasse-neige organisé pour reconnaître la compétence des conducteurs de véhicules lourds.
- Un accord intergouvernemental sur les marchés publics a été mis en application dans les opérations d'acquisition du Ministère.
- Celui-ci a étudié 121 réclamations sur contrats totalisant 30,6 M\$, soit 15,4 % de la valeur des contrats; 52 offres de règlement représentant 4 M\$ ont été acceptées.
- Des citoyens ont formulé 2355 réclamations sur dommages; 537 offres de règlement, totalisant 0,4 M\$, ont été acceptées par les réclamants.
- Un plan stratégique des technologies de l'information a été élaboré afin de soutenir les orientations du Ministère et d'assurer un meilleur suivi de ses investissements.

LES COMMUNICATIONS

- Trois grandes campagnes d'information menées durant l'année portaient sur la signalisation routière, l'entretien d'hiver et les chantiers de construction, sous les thèmes respectifs de : **La route vous parle, écoutez-la!, C'est l'hiver, pensez-y! et Gardez le sourire.**
- Au cours de l'année, on a enregistré plus de 235 000 demandes de renseignements sur l'état des routes, 84 700 demandes de renseignements généraux et 39 500 demandes concernant les travaux routiers.



La présente publication a été éditée
par la Direction des communications
du ministère des Transports du Québec.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, TÉLÉPHONER AU :

(418) 643-6864 à Québec
(514) 873-2605 à Montréal

OU ÉCRIRE AU :

Ministère des Transports du Québec
Direction des communications
700, boul. René-Lévesque Est, 18^e étage
Québec (Québec)
G1R 5H1

